

CONSEIL SYNDICAL

Compte-rendu n°4 – 2014

**Réunion du 25/06/2014
à ROCHESEVIERE (85)**



Sur convocation du Président en date du 18 juin 2014, le Conseil Syndical s'est réuni à Rocheservière le 25 juin 2014, salle Pierre aux Lutins.

Nombre de membres en exercice

72

Date de convocation du Conseil Syndical

18 juin 2014

Les élus présents, excusés et absents étaient les suivants :

PICAUD	Danielle	Aigrefeuille sur Maine	P	BOUCHER	Jean	Montbert	P
VOINEAU	Didier	Beaufou	A	BOUCQ	Silvère	Montbert	S
REY	Pierrick	Belleville sur Vie	P	JOUSSE	Jacques	Mormaison	P
HERVOCHON	Freddy	Bouaye	P	GALLOT	Joseph	Mormaison	E
GARREAU	Jacques	Bouaye	E	FETIVEAU	Yannick	Pont Saint Martin	E
MALARD	Chrystèle	Bouguenais	E	BRISEMEUR	Philippe	Pont Saint Martin	P
MALLARD	Jean-Pierre	Boulogne	E	CONFOLANT	André	Remouillé	A
CLAUTOUR	Michel	Boulogne	E	QUENEA	Pierre	Rezé	A
TUAL	Roger	Château Thébaud	P	DABRETEAU	Bernard	Rocheservière	A
CAUNEAU	Hubert	Chauché	P	ALBERTEAU	Jacques	Rocheservière	P
NAUD	Claude	Corcoué sur Logne	P	BRIZARD	Jérôme	Saint Aignan de Grandlieu	P
LEDUC	Denis	Corcoué sur Logne	E	CORRE	Pierre	Saint Aignan de Grandlieu	P
GRELAUD	Bernard	Dompierre sur Yon	A	BOSSIS	Lionel	Saint André Treize Voies	S
De PHILIPPIS	Christian	Geneston	P	BAUDRY	Philippe	Saint André Treize Voies	S
BOUCHEZ	Brigitte	Geneston	P	HEGRON	Régis	Saint Colomban	S
GUILBEAU	Jean-Paul	Grand'Landes	A	RABILLER	Yves-Marie	Saint Colomban	S
BOBLIN	Yohann	La Chevrolière	E	MAIRE	Catherine	Saint Denis la Chevasse	P
YVON	Vincent	La Chevrolière	P	RENAUD	Franky	Saint Denis la Chevasse	P
AUNEAU	Mickaël	La Copechagnière	P	PENISSON	Landry	Saint Etienne du Bois	E
BRUNEAU	Marc	La Limouzinière	P	COUDRIAU	Bernard	Saint Lumine de Coutais	P
GUEDON	Frédéric	La Limouzinière	P	GUIBERT	Bernard	Saint Lumine de Coutais	P
GUILLOTEAU	Dominique	La Merlatière	A	CHARRIER	Jean	Saint Mars de Coutais	A
ARNOUX	Eric	La Merlatière	P	MADORRA	Hélène	Saint Martin des Noyers	P
GUILLET	Christian	La Planche	P	DE VILLEPIN	Hervé	Saint Même le Tenu	S
HERVOUET	Bernard	La Planche	A	DENIAUD	Jean-Paul	Saint Philbert de Bouaine	P
MARNIER	Jean-Yves	Le Bignon	E	MICHAUD	Philippe	Saint Philbert de Bouaine	P
LEAUTE	Christophe	Le Bignon	P	BEAUGE	Stéphan	Saint Philbert de Grandlieu	A
GUILBEAU	Franck	Legé	P	GUILLET	Emmanuel	Saint Philbert de Grandlieu	A
GABORIAU	Thierry	Legé	P	GAUTHIER	Denis	Saint Sulpice le Verdon	E
CHAMPAIN	Alain	Les Brouzils	A	GARREAU	Pierre-Yves	Saint Sulpice le Verdon	E
MANDIN	Yannick	Les Essarts	A	BROUSSELY	Léonard	Saligny	P
METAIREAU	Bernard	Les Lucs sur Boulogne	P	RENAUDIN	Henri-Marie	Saligny	A
LOISY	Dominique	Les Lucs sur Boulogne	A	MICHAUD	Patrick	Touvois	A
DUBREIL-MOREAU	Sylvie	Les Sorinières	P	LE STER	Michèle	Vertou	E
THUNE	Guillaume	Les Sorinières	P	JABIER	Christian	Vieillevigine	P
FOURNIER	Serge	L'Herbergement	P	RICHARD	Martial	Vieillevigine	P

A : Absent, P : Présent, E : Excusé, S : remplacé par Suppléant

Employés du Syndicat présents : François CHARRUAU, Sophie MARTIN et Patrick AUGEREAU.

Le Président constate, après un tour de table, que le quorum est atteint (43 élus présents).

L'ordre du jour du Conseil Syndical est le suivant :

- AFFAIRES BUDGETAIRES
 - Vote du compte de gestion
 - Vote du compte administratif
 - Affectation définitive du résultat 2013
 - Indemnités : président et vice-présidents ; receveur syndical
 - Décisions modificatives

- RESSOURCES HUMAINES
 - Délibération concernant les saisonniers et les emplois en CDD

- GOUVERNANCE
 - Arrêté de délégation aux vice-présidents
 - Arrêté de délibération au Directeur
 - Modalités de fonctionnement de l'Extranet
 - Planning des réunions : commissions géographiques, bureau, conseil syndical

- QUESTIONS DIVERSES

1 AFFAIRES BUDGETAIRES

PARTICIPATION DES COMMUNES

Présentation
Le Président présente l'évolution des participations communales au fonctionnement du SBVGL ¹ depuis 2006. Il précise que l'évolution de la participation des communes au SBVGL, entre 2006 et 2014 s'est rapprochée de l'évolution de l'inflation.
Débat
/
Décisions
/

COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2013

Présentation
La situation budgétaire est saine. Les affaires budgétaires sont présentées par François CHARRUAU, suivant la même méthode que les années précédentes : présentation du compte de gestion, puis du compte administratif et affectation définitive du résultat 2013. Le compte de gestion et le compte administratif font apparaître les résultats de clôture suivants :
En section de fonctionnement :
<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses 734 882.83 € • Recettes <u>791 617.15 €</u> Soit un excédent de fonctionnement de 56 734.32 €
En section d'investissement :
<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses 121 119.44 € • Recettes <u>251 101.47 €</u> Soit un excédent d'investissement de 129 982.03 €
Le résultat global de clôture de l'exercice 2013 présente donc un excédent de : 186 716.35 € .
Concernant l'affectation définitive des résultats : le report de l'excédent d'investissement (+129 982.03€) est confirmé en section d'investissement. le report de l'excédent de fonctionnement (+56 734.32€) est confirmé en section de fonctionnement.
Débat
Le Président met en avant un excédent important de 129 982.03 € sur la section investissement 2013 en raison de l'inscription de travaux nécessitant préalablement du temps de concertation et d'accompagnement (exemple des actions sur ouvrage pour le rétablissement de la continuité écologique) et qui n'ont pas encore été réalisés.
Décisions
Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation définitive des résultats 2013.

¹ Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu

INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Présentation

F. CHARRUAU rappelle que le Décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, pris en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 détermine le régime indemnitaire des Présidents et Vice-Présidents des EPCI², et fixe les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal (1015) de la fonction publique.

Le Bureau propose d'appliquer un pourcentage de 70 % au taux maximal de 29.53 % de l'indemnité pour le Président et de 11.81 % de l'indemnité pour les Vice-Présidents dont la population est égale à l'ensemble des communes composant l'EPCI. La population totale présente sur le Bassin Versant de Grand-Lieu est de 81 480 habitants, soit dans la tranche de 50 000 à 99 999 habitants.

Les indemnités du Président et des deux Vice-Présidents sont calculées de la façon suivante :

Président	Indice brut (1015) x taux maximal x 70 % soit 3 801.46€ x 29.53 % x 70 % = 785.79€ brut mensuel
Vice-Présidents	Indice brut (1015) x taux maximal x 70 % soit 3 801.46€ x 11.81 % x 70 % = 314.26€ brut mensuel

Débat

F.CHARRUAU rappelle la nouvelle gouvernance au sein du SBVGL. Les Vice-Présidents assurent maintenant l'animation des commissions géographiques. Tous siègent à la CLE³ et animeront également des commissions thématiques.

C.NAUD précise qu'il n'y avait pas d'indemnités avant 2006. Celles-ci existaient entre 2006 et 2014, elles s'élevaient à 246.95 € pour le Président et 100.42€ pour les Vice-Président.

Il est également rappelé, que le Président et les Vice-Présidents sont amenés à faire de nombreux déplacements, parfois hors région.

Décisions

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité les indemnités proposées pour le Président et les Vice-Présidents

² Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

³ Commission Locale de l'Eau

INDEMNITE DU RECEVEUR SYNDICAL

Présentation

François CHARRUAU rappelle le cadre et notamment l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'indemnisation des receveurs des établissements publics locaux.

Les fonctions de Trésorier étant assurées par Mme Sabine FILY et considérant la mission de conseil sollicitée auprès du Trésorier, il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir se prononcer sur un pourcentage à appliquer à l'indemnité maximum prévue par le barème en vigueur, et ainsi fixer le montant de l'indemnité annuelle attribuée à Mme la Trésorière.

Pour mémoire, le taux de 100% proposé représente une indemnité d'environ 400€ par an.

Débat

Le débat fait ressortir plusieurs points concernant l'attribution de cette indemnité :

- Plusieurs élus se demandent pourquoi cette indemnité n'est pas comprise dans le salaire du receveur syndical.
- Aussi, certains élus considèrent cette situation comme obsolète : un fonctionnaire de l'Etat est déjà payé pour faire son travail (Les conseils au SBVGL sont donnés sur le temps de travail du receveur syndical).

Décisions

Les membres du Conseil Syndical, par un vote à main levée, décident à la majorité des voix 16 pour, 11 contre et 16 abstentions de supprimer l'indemnité de conseil au receveur syndical de Machecoul.

DECISIONS MODIFICATIVES

Présentation

F. CHARRUAU précise que le Budget Primitif a été voté par l'assemblée délibérante le 20 mars dernier et qu'il convient de réajuster certains crédits. Les décisions modificatives proposées au Conseil Syndical sont les suivantes :

- 10 000 € inscrits au chapitre Dépenses Imprévues sont « basculés » au chapitre 65 pour couvrir les nouvelles indemnités des élus.
- Le financement du poste de Sophie MARTIN par l'AELB⁴ en 2013 : en raison de son absence pour congé maternité, l'acompte versé est supérieur à la prestation effective. Aussi, 2 000 € doivent être reversés à notre partenaire financier.
- En section d'investissement le chapitre Immobilisation incorporelle est augmenté de 1 000 €. Cela correspond au passage de la TVA à 20% pour l'étude « lac des vallées à Vieilleville ».

Débat

/

Décisions

Le conseil approuve à l'unanimité les réajustements budgétaires.

⁴ Agence de l'Eau Loire Bretagne

② RESSOURCES HUMAINES

RECRUTEMENT AGENT EN CDD ET SAISONNIERS

Présentation

F.CHARRUAU indique qu'il est nécessaire de reprendre une délibération permettant le recrutement des agents en CDD et saisonniers. Il est proposé :

- d'autoriser M. le Président à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil (la rémunération sera limitée à l'indice du grade de l'agent concerné le remplacement),
- d'autoriser M. le Président à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice moyen du grade de référence.

Débat

Le président précise que chaque année, le SBVGL procède au recrutement d'une équipe de saisonniers (5 ETP⁵ sur 2 mois) pour la campagne d'arrachage de la Jussie sur le secteur de Grand-Lieu (marais, RNN⁶ et RNR⁷ en partenariat avec les gestionnaires, cours d'eau). Cette mesure permet de limiter la prolifération des espèces végétales envahissantes sans pour autant l'éradiquer. Le repassage en période automnale sur les sites envahis permet de gagner en efficacité. Les végétaux arrachés sont habituellement déposés et laissés sur les berges sans que cela ne pose de problème (pas de repousse constatée).

Aussi, comme la valeur nutritionnelle de la Jussie permettrait son élimination par méthanisation, cette filière pourrait être étudiée pour Grand-Lieu (tonnages suffisants, acheminement ?).

Si la « jussie aquatique » est aujourd'hui bien maîtrisée, la « jussie terrestre » pose aujourd'hui problème : de nombreuses prairies sont maintenant colonisées notamment sur les marais de Saint Lumine de Coutais et Saint Mars de Coutais. Une visite de terrain pourra être envisagée.

Décisions

Le conseil approuve à l'unanimité les modalités pour les recrutements saisonniers et CDD.

⁵ Equivalent Temps Plein

⁶ Réserve Naturelle Nationale

⁷ Réserve Naturelle Régionale

3 GOUVERNANCE

DELEGATION AUX VICE-PRESIDENTS ET DIRECTEUR

Présentation

F.CHARRUAU présente le contenu des délégations. Les délégations aux Vice-Présidents envisagées sont les suivantes :

- l'administration et la signature du courrier,
- la signature des pièces comptables et des justificatifs s'y rapportant,
- la signature des arrêtés de nomination dans le cadre des emplois prévus par le Conseil Syndical et pour permettre le remplacement des agents,
- la signature des contrats, des marchés et des actes notariés conclus en vertu d'une décision du Conseil Syndical,
- la délivrance des extraits des registres des arrêtés et des délibérations du Conseil Syndical.

Les délégations au Directeur envisagées sont les suivantes :

- Toutes correspondances administratives courantes n'emportant pas d'effet juridique,
- Tous actes relatifs à la gestion du personnel,
- Signatures des actes d'engagement (bon de commande, ...) pour des dépenses payables sur simple facture et pour un montant inférieur à 3 000 € HT.

Débat

Le président rappelle que ces deux arrêtés de délégations permettront d'assurer le bon fonctionnement du SBVGL.

Décisions

Le conseil approuve à l'unanimité les délégations aux Vice-Présidents et au directeur

EXTRANET

Présentation

Sophie MARTIN présente l'espace EXTRANET. Celui-ci va être prochainement ouvert aux élus du Syndicat. Il permettra de centraliser les informations et documents des réunions institutionnelles et des différents groupes de travail.

Une note de présentation a été adressée à chaque membre titulaire par mail.

Le but cet EXTRANET est de donner accès aux élus du SBVGL :

- aux travaux de la structure,
- aux travaux de la CLE du SAGE⁸ Grand-Lieu.

⁸ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Débat

Il est demandé si les suppléants peuvent accéder à l'extranet. Sophie MARTIN propose que ces derniers utilisent les codes d'accès des titulaires pour éviter une organisation trop lourde de l'EXTRANET.

A noter que les comptes rendus du Conseil Syndical et de la CLE sont accessibles sur l'espace public du site internet.

Décisions

/

PLANNING DES REUNIONS

Présentation

En clôture de séance, le planning des réunions est proposé. Ces réunions (Conseil Syndical, Bureau, commissions géographiques et comité de pilotage) sont nécessaires pour la conduite des projets portés par le SBVGL.

Débat

Il est important de prêter attention aux élus en activité. Les réunions peuvent être décalées en fin d'après-midi.

Décisions

Après un sondage auprès des élus présents, les réunions en comité syndical se tiendront le mercredi une fois sur deux à 14h30 et 19h00.

Ci-dessous le planning actualisé.

Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars		
1	D		1	M		1	V		1	L		1	M		1	S		1	L		1	J		1	V		1	L	
2	L		2	M		2	S		2	M		2	J		2	D		2	M		2	L		2	L		2	L	
3	M		3	J	COPI CTMA	3	D		3	M		3	V		3	L		3	M		3	M		3	M		3	M	
4	M		4	V		4	L		4	J		4	S		4	M		4	J		4	M		4	M		4	M	COPI CTMA
5	J		5	S		5	M		5	V		5	D		5	M	BSBVGL et COPI CTMA	5	V		5	L		5	J	SBVGL : Commission Lac	5	J	SBVGL : Commission Cours d'eau
6	V		6	D		6	M		6	S		6	L		6	J		6	S		6	M		6	V		6	V	
7	S		7	L		7	J		7	D		7	M		7	V		7	D		7	M	B SBVGL	7	S		7	S	
8	D		8	M		8	V		8	L		8	M		8	S		8	L		8	J		8	J		8	J	
9	L		9	M	Natura 2000 écrevisse	9	S		9	M		9	J		9	D		9	M		9	V		9	L		9	L	
10	M		10	J		10	D		10	M	Signature CRBV	10	V		10	L		10	M		10	S		10	M		10	M	
11	M		11	V	SBVGL : Commission LAC	11	L		11	J		11	S		11	M		11	J		11	J		11	M		11	M	
12	J		12	S		12	M		12	V		12	D		12	M		12	V		12	L		12	J		12	J	
13	V		13	D		13	M		13	S		13	L		13	J		13	S		13	M		13	V		13	V	
14	S		14	L		14	J		14	D		14	M		14	V		14	D		14	M		14	S		14	S	
15	D		15	M		15	V		15	L		15	M	SBVGL : Commission LAC	15	S		15	L		15	J		15	D		15	D	
16	L		16	M		16	S		16	M		16	J		16	D		16	M		16	V		16	L		16	L	
17	M	B SBVGL	17	J		17	D		17	M		17	V		17	L		17	M		17	S		17	M		17	M	
18	M		18	V		18	L		18	J		18	S		18	M	REUNION INFO NATURA	18	J		18	J		18	M		18	M	
19	J		19	S		19	M		19	V		19	D		19	M		19	V		19	L		19	J		19	J	
20	V		20	D		20	M		20	S		20	L	SBVGL : Commission Cours d'eau	20	J		20	S		20	M		20	V		20	V	
21	S		21	L		21	J		21	D		21	M		21	V		21	D		21	M		21	S		21	S	
22	D		22	M		22	V		22	L		22	M		22	S		22	L		22	J		22	D		22	D	
23	L		23	M		23	S		23	M		23	J		23	D		23	M		23	V		23	L		23	L	
24	M		24	J		24	D		24	M		24	V		24	L		24	M		24	S		24	M		24	M	
25	M	CS SBVGL	25	V		25	L		25	J		25	S		25	M		25	J		25	J		25	M		25	M	CS SBVGL
26	J		26	S		26	M		26	V		26	D		26	M	CS SBVGL	26	V		26	L		26	J		26	J	
27	V		27	D		27	M		27	S		27	L		27	J		27	S		27	M		27	V		27	V	
28	S		28	L		28	J		28	D		28	M		28	V		28	D		28	M	CS SBVGL	28	S		28	S	
29	D		29	M		29	V		29	L		29	M		29	S		29	L		29	J		29	D		29	D	
30	L		30	M		30	S		30	M		30	J		30	D		30	M		30	V		30	L		30	L	
			31	J		31	D		31	V		31	S		31	M		31	J		31	S		31	M		31	M	